

Procès-verbal de la Commission Recherche du 21 mai 2026

Le vice-président recherche Nicolas Labarre ouvre la séance de la CR restreinte à 13h 35.

Présents en commission recherche restreinte : Tristan COIGNARD, Hélène COQUEUGNIOT, Cécile CROCE, Nicolas LABARRE, Jean-Pierre MOISSET

Représentés en commission recherche restreinte : Stéphane CARO par Cécile CROCE, Olivier DEVILLERS par Hélène COQUEUGNIOT, Pierre KATUSZEWSKI par Tristan COIGNARD, Christelle LAHAYE par Hélène COQUEUGNIOT

| CR restreinte | |
|-------------------|---|
| Total présents | 5 |
| Total représentés | 4 |
| Total suffrages | 9 |

Présents en commission recherche plénière : Antoine BORDERIE, Antoine WEIDMANN, Cécile CROCE, Cédric BRUN, Elisabeth MELLER-LIRON, Emmanuel LABARBE, Fabienne OLIVA, Hélène COQUEUGNIOT, Jean-Pierre MOISSET, Julia ROUMIER, Juliette POCHELU, Laurent CHIRCOP-REYES, Mariella CAUSA, Marina DUFEAL, Nicolas Labarre, Régis DELERUE, Sylvie BARBEYRON, Tristan COIGNARD

Représentés en CR plénière : Stéphane CARO par Cécile CROCE, Olivier Devillers par Hélène COQUEUGNIOT, Pierre KATUSZEWSKI par Tristan COIGNARD, Christelle LAHAYE par Hélène COQUEUGNIOT, Camille GENDRAULT par Jean-Pierre MOISSET, Guillaume MULLER par Laurent CHIRCOP-REYES, Rayya ROUMANOS par Cédric BRUN, Eric KAJFASZ par Nicolas Labarre

| CR plénière | |
|-------------------|----|
| Total présents | 18 |
| Total représentés | 8 |
| Total suffrages | 26 |

Ordre du jour

13h30 : CR en formation restreinte

Demandes d'HDR :

- Christophe COSCKER - PLURIELLES - [Décision]
- Alexis METZGER – PASSAGES [Etude]

Demandes d'EMERITATS :

- Demande de renouvellement d'éméritat : Jérôme Jacques FRANCE – AUSONIUS – UBM [Décision]
- Demande d'éméritat : Sophie GOTTELAND – AUSONIUS – UBM [Décision]

14h : CR en formation plénière

1. Validation du PV de la CR d'avril [soumis au vote]
2. Validation dossiers AAP Chaire Diana'T [soumis au vote]
3. Révision du modèle économique [pour information]
4. Pour information/Questions diverses

Pour décision - Demande d'HDR : Christophe COSCKER, Plurielles

La Commission de la Recherche restreinte examine la demande d'inscription en HDR de M. COSCKER. À l'issue de la séance du 21 mai, la CR restreinte décide de refuser temporairement l'inscription, au motif que le dossier transmis n'était pas complet.

Le rapport interne souligne la qualité et l'intérêt du travail scientifique du candidat, mais constate l'absence des deux éléments indispensables à l'évaluation de la conformité du dossier : l'inédit et le document de synthèse.

Conformément aux pratiques de l'établissement, la CR restreinte vérifie à la fois : la conformité scientifique générale du dossier (registre, clarté, sincérité) et sa conformité aux attendus de la section CNU, sans se substituer au jury de l'HDR pour l'évaluation du fond. Cet examen ne peut être conduit que sur la base d'un dossier complet et suffisamment abouti pour permettre d'apprécier sa forme finale.

- La décision du 21 mai, à l'unanimité des présents, constitue donc un refus provisoire, invitant M. COSCKER à déposer une nouvelle demande une fois l'inédit et la synthèse rédigés et intégrés au dossier.

9 votes pour, 0 votes contre, 0 abstentions.

Pour étude - Demande d'HDR : Alexis METZGER, Passages

Concernant la désignation du rapporteur du dossier de demande d'HDR de Monsieur Alexis METZGER, il a été décidé ce qui suit :

- la demande de Alexis METZGER sera instruite par Madame Cécile CROCE.

Pour décision - Demandes d'EMERITAT : Jérôme Jacques France et Sophie GOTTELAND

- La première demande d'EMERITAT, pour 4 ans, de Madame Sophie GOTTELAND est validée à l'unanimité par la Commission Recherche restreinte.

9 votes pour, 0 votes contre, 0 abstentions.

- La demande de renouvellement d'éméritat de Monsieur Jérôme Jacques France fait l'objet d'une suspension temporaire. Le dossier transmis est à ce stade insuffisamment argumenté et incomplet mais la Commission considère que cette insuffisance pourrait résulter d'une méconnaissance des éléments à fournir et invite M. France à compléter sa demande. L'examen final sera repris lors de la prochaine CR restreinte, sous réserve de la transmission d'éléments complémentaires probants.

9 votes pour, 0 votes contre, 0 abstentions.

Nicolas Labarre lève la séance de la CR restreinte à 13h 57 et procède à l'ouverture de la séance de la CR en formation plénière à 14h.

Point n°1 - Validation du PV de la CR d'avril

(Décision)

En l'absence de mise à disposition du procès-verbal du mois d'avril dans les délais impartis, sa validation est reportée à la séance du 18 juin.

Point n°2 - Validation dossiers AAP Chaire Diana'T

(Décision, cf annexes p08-p09)

Nicolas Labarre rappelle que la chaire Diana'T est un projet pluriannuel financé majoritairement par la Région Nouvelle-Aquitaine (60 %) et vise à structurer des travaux sur les diasporas autour de plusieurs axes, en favorisant des appels à projets internes pour ouvrir la chaire à d'autres initiatives.

La présentation des candidatures par le titulaire de la Chaire, Monsieur Sylvère Mbondobari, professeur de littérature francophone à l'Université Bordeaux Montaigne est à retrouver en annexe.

Ont été présentés trois dossiers de projets :

- Projet porté par Soraya Lani Silva (AMERIBER)
- Projet porté par Etienne Damome (MICA)
- Projet porté par Omar Fertat (ARTES).

Ces trois propositions ont été transmises au conseil scientifique, qui en a évalué deux très favorablement (trois A) ; le projet d'Omar Fertat obtenant la note (B). Les unités de recherche sollicitées devaient apporter une contribution ; la contribution standard mentionnée est de 15 % du budget total, mais certains projets ayant dépassé ce seuil (ex. 20 % pour le projet d'Omar Fertat).

Concernant la nature des financements, il s'agit principalement d'« amorçage de projet » pour permettre la mise en réseau et le démarrage d'actions (journées d'études, missions, prestations de service). Une enveloppe initiale de 15 000 € avait été prévue, avec un plafond de 4 000 € par projet.

Les frais de mission constituent le principal poste dans ces budgets, justifiés par l'accès au terrain et la mise en réseau des acteurs. Il est à noter que les trois projets respectent la consigne d'ancrage sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine. Certains porteurs envisagent de développer des projets de plus grande envergure (ex. projet ANR) et devront rechercher des financements complémentaires.

Après discussion et vérification des critères et du processus d'évaluation, la Commission de la Recherche est appelée à se prononcer sur l'attribution des financements aux porteurs de projets.

→ La mise au vote de l'approbation du processus a eu pour résultat l'approbation à l'unanimité de la part de la CR. Il y a donc attribution des financements aux porteurs et porteuses des projets retenus.

| | |
|---------------------|-----------|
| Membres présents | 18 |
| Membres représentés | 8 |
| Abstention(s) | 0 |
| Blancs ou nuls | 0 |
| Suffrages exprimés | 26 |
| Pour | 26 |
| Contre | 0 |

Actions et suites à donner

Notification : informer les porteurs retenus de la décision et des modalités de versement des avances.

Suivi : demander aux porteurs de rendre compte des actions financées (rapports d'étape, bilans financiers) afin d'assurer la traçabilité et d'alimenter la politique scientifique partagée.

Accompagnement : encourager les porteurs à solliciter des financements complémentaires pour le développement ultérieur (ANR, partenaires régionaux, autres dispositifs).

Point n°3 - Révision du modèle économique – modèle allocation recherche

(Echanges, voir tableau en annexes p10 à p16)

Nicolas Labarre rappelle que la Commission poursuit, par ce point, l'examen de la révision du modèle d'allocation aux équipes, en s'appuyant sur les échanges engagés lors de la séance précédente.

La discussion porte notamment sur la révision du poids des doctorants dans le calcul des effectifs des unités, point sur lequel un consensus informel s'était dégagé, en faveur de leur prise en compte, sans qu'un vote ait encore été organisé. La question centrale reste la pondération à appliquer : le modèle actuel attribue un coefficient de 0,3 par doctorant, et il est légitime de s'interroger sur la pertinence et l'efficacité de cette règle de répartition des ressources, sur le plan pratique et éthique.

Deux autres aspects du modèle de répartition méritent une révision ou à tout le moins un débat :

- la prise en compte de l'activité et du dynamisme des unités, actuellement mesurés par les dépôts de projets, avec la question ouverte d'intégrer ou non les réussites aux appels à projets ;
- le « bonus » de 3 % dans le modèle est actuellement lié au taux de soutenance. Ce choix était historiquement justifié mais le critère est devenu moins discriminant et moins central, avec la normalisation des durées de thèse. L'idée d'un repositionnement de ce bonus vers d'autres priorités (par exemple les actions SAPS) avait été évoquée.

Nicolas Labarre rappelle aussi à la Commission que le but n'est pas d'émettre une décision mais d'explorer des hypothèses afin de formuler des orientations qui pourront ensuite être travaillées par les services et discutées en Conférence des directeurs d'unité pour être traduites techniquement. L'objectif est de vérifier si le modèle, en place depuis plus de dix ans, reflète encore les priorités scientifiques et organisationnelles de l'établissement.

À la suite de la séance précédente, une simulation a été réalisée pour mesurer les effets d'un changement de pondération des doctorants (0,3 ; 0,5 ; 1). Les résultats montrent des variations significatives pour plusieurs équipes, parfois de l'ordre de plusieurs points, et surtout des effets de bord très marqués pour les petites unités. Certaines variations apparaissent disproportionnées au regard de la structure même des équipes, notamment lorsque le nombre de doctorants est très faible ou, au contraire, très élevé par rapport au nombre de titulaires. Ces écarts ne reflètent pas le dynamisme réel des unités et pourraient générer des distorsions importantes.

Deux pistes sont identifiées :

- ne pas modifier la pondération actuelle, d'autant que d'autres universités de la région appliquent également le coefficient de 0,3 ;
- ou bien introduire un mécanisme correctif (comme par exemple un mécanisme d'écêtement) pour les petites unités, afin d'éviter des variations trop brutales et non maîtrisables. Ce type de correction existe déjà dans d'autres volets du modèle.

Lors du débat, il apparaît que l'hypothèse qu'un passage direct à un coefficient de 1 pour les doctorants, bien que symboliquement séduisante, produirait des effets trop violents dans l'état actuel du modèle ; Marina Duféal insiste sur l'impropriété statistique des pourcentages sur petits effectifs et sur la nécessité de visualiser l'impact sur l'enveloppe globale plutôt que sur les variations relatives. Les travaux doivent donc se poursuivre pour affiner les simulations et identifier des solutions équilibrées, avant toute proposition formalisée.

Par les différentes interventions des membres de la CR, est soulevé la question des besoins réels : les doctorants ont besoin de financements pour leurs missions, mais cela ne signifie pas nécessairement que leur activité génère pour le laboratoire les mêmes coûts que celle des enseignants-chercheurs. L'existence d'autres sources de financement spécifiques aux doctorants complique encore l'équation.

Nicolas Labarre confirme que la réflexion actuelle relève d'un calibrage et non de l'ajout de nouvelles variables. Il souligne que le modèle est complexe, mais qu'il ne génère pas d'insatisfaction majeure et qu'il est perçu comme globalement juste, malgré ses limites. D'autres universités utilisent soit des modèles similaires, soit des modèles strictement proportionnels basés sur le nombre de personnels.

Sur cette question des coefficients, il est convenu que la réflexion doit donc continuer, en articulant équité morale, réalisme budgétaire et effets concrets sur les équipes, avant toute proposition formalisée. L'importance de ne pas complexifier le modèle inutilement apparaît comme un point très important lors de ce débat.

Le point suivant concerne la prise en compte ou non du succès aux AAP dans le critère de dynamise, qui ne couvre actuellement que les dépôts. Ce choix pourrait avoir une vertu initiative, et mener à une augmentation du dynamisme interne mais d'autres membres rappellent que les lauréats et les équipes auxquelles ils appartiennent bénéficient de retours financiers (directs ou sous la forme de frais de gestion) ce qui risquerait de créer un système de double récompense. De surcroît, cet ajout ajouterait à la complexité du modèle, sans bénéfice marqué. Un consensus se dégage donc pour ne pas changer ce critère

La relecture des types d'AAP inclus dans le calcul du bonus suggère en revanche la nécessité d'une révision mineure. Les membres de la CR s'accordent sur le principe de ne retenir que les financements réellement externes, excluant les dispositifs internes ou cofinancés par l'établissement (GIS, MSHA/MSHB, chaires, PSE), tout en gardant une souplesse en cas de projet atypique.

Enfin, le débat porte sur le remplacement du bonus de 3 % lié au taux de soutenance, devenu obsolète, par un indicateur lié à l'innovation, au transfert et aux sciences avec et pour la société (SAPS). Ce nouvel indicateur serait symboliquement fort, aligné avec les orientations nationales et les travaux menés au sein de France Universités pour définir des indicateurs SHS adaptés. Il devra toutefois rester simple, opérable et éviter toute surcharge administrative. Cédric Brun fera une proposition dans ce sens, dans la foulée des travaux qu'il mène au sein de différentes instances nationales.

Avant de conclure, Nicolas Labarre informe la Commission que deux projets déposés à la Région ont été financés, illustrant l'efficacité des dispositifs d'amorçage (AMI SHS, passerelles) et la pertinence des projets en innovation sociétale. Ces résultats confirment l'importance de disposer d'indicateurs adaptés pour valoriser ces formes de recherche. (cf annexe page 17)

La discussion sur la révision du modèle d'allocation est close après un dernier récapitulatif des orientations retenues par Nicolas Labarre: maintien provisoire de la pondération actuelle des doctorants en raison des effets de bord observés, poursuite des simulations (en intégrant notamment les sommes dédiées au soutien à l'action doctorale), clarification du périmètre des appels à projets réellement externes, et remplacement envisagé du bonus « taux de soutenance » par un indicateur lié à l'innovation, au transfert et aux actions SAPS. Ces pistes doivent désormais être retravaillées avec la CDUR pour aboutir à des propositions stabilisées à l'automne.

Point n°4 - Pour information/Questions diverses

(Echanges, voir tableau en annexes p17 et p18)

Cédric Brun prend la parole pour parler du point d'information concernant l'univers SAPS et des actions SAPS à venir : Nuit des chercheurs (24–25 septembre, Cap Sciences et lieux délocalisés), Fête de la science avec le parcours « Saveur Savante », et appel à participation pour les collègues travaillant sur alimentation, gastronomie et médiation scientifique.

Enfin, un point substantiel est consacré à la plateforme de revues Arguemus. Nicolas Labarre fait un rappel de son fonctionnement, de la fin du financement du poste dédié, des scénarios envisagés pour assurer sa pérennité, et des enjeux structurels liés au modèle économique de la science ouverte. Les chiffres d'usage récents confirment l'intérêt de la plateforme, mais la question de son maintien dépendra de la capacité à mobiliser un soutien humain et financier durable. La discussion souligne le caractère national de ces difficultés et la nécessité d'une décision rapide pour garantir la continuité du service aux revues. Cette fragilité concerne autant les plateformes éditoriales que les dispositifs SAPS, dont le financement national s'arrêtera en 2027.

En absence de questions et commentaires supplémentaires, Nicolas Labarre remercie tous les présents et lève la séance à 16h 34.

Fait à Pessac le 09/06/2026



UNIVERSITÉ BORDEAUX-MONTAIGNE
PRÉSIDENCE

Annexes

1. Validation dossiers AAP Chaire Diana'T (p08-p09)
2. Révision du modèle économique (p10-p16)
3. Projets lauréats de l'AAP Recherche & Plateforme 2026 de la Région Nouvelle Aquitaine (p17)
4. Appel à participation – Nuit de la Recherche (p18)

Projets soumis à validation Commission de la Recherche

- 3 propositions reçues dans le cadre de l'AAP de la Chaire DiANA T. :
 - Projet porté par Soraya Lani Silva (AMERIBER)
 - Projet porté par Etienne Damome (MICA)
 - Projet porté par Omar Fertat (ARTES)

| TITRE DU PROJET | PORTEUR | UR | MASSE | BUDGET TOTAL | MONTANT DEMANDÉ À LA CHAIRE | COFI. Unité de recherche | COFI. AUTRES |
|---|-------------------|----------|---|--------------|-----------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| Épistémologies afro-atlantiques et transitions socio-écologiques » : Savoirs, territoires et acteurs des transformations environnementales dans les espaces africains et afrodiasporiques | Soraya Lani Silva | AMERIBER | Frais de mission 4 716 € | 4 716 € | 4 000 € | 716 € (15,18%) | 0 € |
| Diasporas et arts du spectacle en France : regards croisés diasporas du Maghreb et diasporas subsahariennes en Nouvelle-Aquitaine | Omar Fertat | ARTES | Prestations de service : 660 € Frais de mission 4 340 € | 5 000 € | 4 000 € | 1 000 € (20%) | 0 € |
| Les réseaux sociaux comme espaces de production de contre-discours identitaires chez les femmes noires musulmanes : une étude comparative entre la France & le Royaume-Uni | Etienne Damome | MICA | Prestations de service : 479 € Frais de mission 4 240 € | 4 719 € | 4 000 € | 600 € (12,71%) | Chaire UNESCO : 119 € (2,52%) |



Le modèle d'allocation recherche

- Créé en 2014 pour l'année universitaire 2014-2015 puis maintenu dans le temps et revu en 2021, avec validation par la commission recherche du 22 février
- Repose sur une allocation SCSP arrêtée par la Présidence et la Direction de la recherche au sein d'une dotation composée d'autres lignes de crédits (Politique Scientifique de l'Etablissement « PSE » ; Presses Universitaires de Bordeaux...)
- L'allocation SCSP est répartie discrétionnairement en quatre enveloppes :
 - La taille de l'unité de recherche
 - L'activité (ou le dynamisme) de l'unité de recherche
 - Un bonus octroyé en fonction du taux moyen de soutenance
 - Un montant forfaitaire défini sans critères pour quelques unités de recherche
- Les enveloppes « taille », « activité » et « bonus » sont réparties entre les unités de recherche suivant des règles de calculs qui s'appuient sur un ensemble de données :
 - Effectifs enseignants chercheurs d'UBM et extérieurs à UBM ; Nombre de publications ; Nombre de colloques internationaux ; Nombre de dépôts à des appels à projets ; Nombre de soutenance de thèses

Le modèle d'allocation recherche

1) Répartition de l'allocation SCSP

Equilibre OK ?
Eviter les décrochages brutaux

| Répartition de l'allocation | Part Fixe Modèle (1) | Part Variable Modèle (2) = (Allocation - Part Fixe) x % | TOTAL |
|-----------------------------|----------------------------|---|-----------------|
| Forfait / Maintenance | Montant fixe | | Enveloppe 0 |
| Taille de l'UR | | 77% | Enveloppe 1 |
| Activité de l'UR | | 20% | Enveloppe 2 |
| Bonus | | 3% | Enveloppe 3 |
| TOTAL | | | ALLOCATION SCSP |

Le modèle d'allocation recherche

2) Répartition de l'enveloppe 1 : TAILLE de l'UR

| Pondération enveloppe hors Forfait/Maint. | Critère | Définition | Source | Période | Recensement des données | Modalités de calcul - application des pondérations ajustements si nécessaire | actualisation |
|--|----------------------|--|--------|--------------------------------|-------------------------|---|---------------|
| 77% | nbe EC UBM | Nombre d'enseignant-chercheur UBM par équipes | équipe | au 01 sept. pour l'année n+1 | DR | | |
| | nbe EC ext | Extérieurs qui effectuent leur recherche à UBM pour les UR sous la seule tutelle UBM | équipe | au 01 sept. | DR | - + nombre de post-docs - Lissage ? | |
| | Nbre de PRAG-docteur | Nombre de Prag rémunérés par UBM et docteur | équipe | Au 01 sept | DR | [[nbre EC UBM + extérieurs+ PRAG) x 1] +[(nbre doctorants + nbre d'ATER-docteur) X 0,3] | annuelle |
| | ATER-docteur | Nombre d'ATER-docteur | équipe | | DR | / total des effectifs (nbre EC +extérieurs + doctorants) - 0,3 aussi ? | |
| | nbe de doctorants | Nombre de doctorants inscrits à ED Montaigne-Humanités par équipes | Apogee | moyenne des 3 dernières années | ODE | - 0,3 = représentation politique - Vers 0,75, 1 ? - Lissage ? - <> ligne budgétaire spécifique | |

Le modèle d'allocation recherche

3) Répartition de l'enveloppe 2 : ACTIVITE/ DYNAMISME de l'UR

| Pondération enveloppe hors Forfait/Maint. | Critère | Définition | Source | Période | recense- ment des données | Part Enveloppe | Modalités de calcul - application des pondérations ajustements si nécessaire | actualisatio n |
|--|---|---|---|--|---------------------------------|-------------------|---|------------------------------|
| 20% | Publications et autres formes de productions | <p>Nombre d'ouvrages individuels ou de traductions scientifiques : 2 Nombre de productions artistiques ou d'expositions ind. : 1 Nombre de productions de bases de données publiées : 2 Nombre de directions d'ouvrages collectifs ou de revues : 1,5 Nombre d'articles et de chapitres d'ouvrages publiés dans des revues à comité de lecture : 1</p> <p>« publications de vulgarisation écrites et signées » : 0,5, au moins pour 2026. rapports scientifiques : 1,5 Poster : 0,5 Brevet : 2 Logiciel : 2</p> <p>/nbe EC UBM +ext + chercheurs autres tutelles+ CDI Adera + IGR archeo</p> <p>(puis application d'un coefficient de pondération en fonction de l'écart du résultat à la moyenne des équipes)</p> <p>On compte chaque référence une fois par équipe. Si on compte toutes les publi de l'unité, on ramène à l'ensemble des membres de l'équipe, y compris ceux des autres tutelles</p> | HCERES et équipes, pour tenir compte de ceux qui n'auraient pas déclaré | 1 fois, au début du contrat, soit au 1/06/2020 date de ref. pour les rapports HCERES 2021-2025 | directeur s unités et DR | 1/3 | Activité : Publication (moyenne x) 0,25 si inférieur à x-4 1 si compris entre x-4 et x 1,5 si compris entre x et x+5 2 si supérieur à x+5 | Annuelle, printemps pour n-1 |

Le modèle d'allocation recherche

3) Répartition de l'enveloppe 2 : ACTIVITE/ DYNAMISME de l'UR

| Pondération enveloppe hors Forfait/Maint. | Critère | Définition | Source | Période | recensement des données | Part Enveloppe | Modalités de calcul - application des pondérations ajustements si nécessaire | actualisation |
|---|---|---|--------|---|-------------------------|----------------|---|---------------|
| | colloques internationaux | Nombre de colloques (congrès, symposiums) de 3 demies-journées au moins, internationaux, organisés ou co-organisés et financés ou co-financés par l'UR. (30 % d'intervenants appartenant à une institution étrangère) / nbe EC UBM + ext + chercheurs autres tutelles + CDI Adera IGR archeo - puis application d'un coefficient de pondération en fonction de l'écart du résultat à la moyenne des équipes | équipe | annuellement, moyenne sur les deux années précédentes (prise en compte de l'année 2020 de manière sup pour dotation 2022 et 2023) | DR et équipes | 1 / 3 | Activité : Colloques (moyenne y) 1 si inférieur à y-0,1 1,5 si compris entre y-0,1 et y+0,2 2 si supérieur à y+0,2 | Annuellement |
| | réponse à des appels d'offre et partenariat | Nombre de dossiers <u>collectifs</u> déposés en réponse à des appels d'offre (région, ANR, Europe, GIS, MSHA, Marie Curie, Hubert Curien, IDEX (PEPS, labex, etc.) etc.) Nombre de dossiers <u>individuels</u> déposés sur des bourses ou des prix à retentissement national, européen ou international (IUF, Fullbright, Humboldt, etc.) Nombre de contrats de recherche en partenariats / nbe EC UBM + ext + chercheurs autres tutelles + CDI Adera IGR archeo - puis application d'un coefficient de pondération en fonction de l'écart du résultat à la moyenne des équipes | équipe | annuellement, moyenne sur les deux années précédentes prise en compte de l'année 2020 de manière sup pour dotation 2022 et 2023 | DR et équipes | 1 / 3 | <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> <ul style="list-style-type: none"> - Ajouter projets lauréats ? - Revoir la liste des AAP pris en compte ? </div> Activité : Appels à projets (moyenne z) 0 si inférieur à 0,03 (1 ^{ère} valeur > 0) 0,5 si compris entre 0,03 et z-0,2 1 si compris entre z-0,2 et z-0,1 1,5 si compris entre z-0,1 et z+0,33 2,5 si supérieur à z+0,33 | Annuellement |

Le modèle d'allocation recherche

4) Répartition de l'enveloppe 3 : BONUS

| Pondération enveloppe hors Forfait/Maint. | Critère | Définition | Source | Période | recensement des données | Part Enveloppe | Modalités de calcul - application des pondérations ajustements si nécessaire | actualisation |
|--|--------------------|--|--------|--------------------------------|-------------------------|----------------|---|---------------|
| 3% | taux de soutenance | Nombre de soutenances/nombre de doctorants de l'ED Montaigne Humanités | Apogee | moyenne des 3 dernières années | ODE | 1 | Taux de soutenance (moyenne a) 1 si inférieur à a-0,01 1,5 si compris entre a-0,01 et a+0,02 2 si supérieur à a+0,02 | annuelle |

Utiliser ce « bonus » pour mieux mettre en valeur les SAPS/transferts

- comptabilisées dans HAL
- part du total UBM ?
- actions référencées /EC
- ou se limiter aux actions notables ?

Projets lauréats de l'Appel à Projets Recherche & Plateforme 2026 de la Région Nouvelle Aquitaine

| Titre du projet | Nom/prénom Coordinateur du projet | Laboratoire ou entité d'enseignement | Type de dossier | Nature Allocation | Montant de l'aide | Dépenses éligibles |
|--|-----------------------------------|---|-----------------|-------------------|-------------------|--------------------|
| | | | Fonctionnement | | 30 000,00€ | 38 100,00€ |
| Plurimobilité en Nouvelle-Aquitaine : impact social, linguistique et éducatif pour les familles nouvellement arrivées | VILLA-PEREZ Valeria | CLLE Montaigne : antenne bordelaise de CLLE Cognition, Langues, Langage, Ergonomie (UMR 5263) | Allocation | DOCTORALE | 62 000,00€ | 124 000,00€ |
| | | | Allocation | DOCTORALE | 124 000,00€ | 124 000,00€ |
| Genre et Interactions dans l'Enseignement Secondaire : étude comparative en classe de mathématiques et de langues vivantes en Nouvelle-Aquitaine | SCHMIDT Lucia | Plurielles UR 24142 | Fonctionnement | | 40 000,00€ | 50 000,00€ |



Nuit de la recherche

Appel à participation : Rendez visible votre recherche auprès du grand public

- Jeudi 24 et vendredi 25 septembre 2026 à Cap Sciences
- **Nouveaux formats** proposés
- Un **accompagnement** par l'équipe Science avec et pour la société



Credit photo : Gautier Dufau

Une variété de formats entre 10 minutes et 2h

- Rencontre avec des scolaires
- Emission radio
- A la recherche de sens
- Parle moi du futur
- Trouve l'intrus

[Plus d'informations sur l'ENTP](#)

